

REGLEMENT DE JEU CONCOURS « Quel voyageur connecté êtes-vous ? »

ARTICLE I - SOCIETE ORGANISATRICE

La société CYBERTERRE, société en commandite simple, au capital de 80.000 euros, dont le siège social est 58 rue Jean Bleuzen 92170 - Vanves cedex -, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 434 661 419 (la « Société Organisatrice »), organise le présent jeu concours (le « Jeu Concours »).

ARTICLE II - ACCEPTATION DU REGLEMENT

En participant au Jeu Concours les participants acceptent le présent règlement (le « Règlement ») qui constitue à compter de la validation de leur participation un contrat les liant à la Société Organisatrice.

Le non-respect du Règlement entraîne, selon les cas, l'impossibilité de prendre en compte la participation concernée ou l'exclusion définitive du Jeu Concours, excluant ainsi la remise de tout lot aux participants concernés, cela sans que la Société Organisatrice n'ait d'obligation d'information à ce titre et sans préjudice des dommages et intérêts exigibles par ailleurs.

ARTICLE III - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu Concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, en Belgique et en Suisse à l'exception des mandataires sociaux, du personnel, et des membres de leur famille, de la Société Organisatrice et de toutes sociétés ayant directement/indirectement participé à la conception/réalisation/promotion du Jeu Concours de quelque manière que ce soit.

Le jeu est accessible via :

- l'adresse url suivante : <https://www.routard.com/test-quel-voyageur-connecte-etes-vous.htm>
- le site www.routard.com,
- des relais éditoriaux présents au sein de la newsletter Routard.com,
- sur le réseau *Facebook*® rattaché au site www.routard.com.

Chaque personne ne peut participer qu'une fois au Jeu Concours, la Société Organisatrice pouvant procéder à toutes vérifications sans avoir à informer les participants de l'exercice des vérifications et des exclusions subséquentes.

La participation au Jeu Concours étant strictement personnelle et nominative :

- les participants s'engagent à fournir un justificatif d'identité à première demande de la Société Organisatrice,
- toute participation frauduleuse est prohibée (fraude informatique, procédés permettant de participer de façon mécanique ...).

En cas de non fourniture de justificatifs d'identité ou constatation de pratiques frauduleuses :

- les participants concernés sont exclus sans information préalable et peuvent voir leurs responsabilités mises en cause auprès des juridictions compétentes,
- tout ou partie du Jeu Concours peut être annulée.

ARTICLE IV - MODALITES DE JEU ET DE DESIGNATION DES GAGNANTS

Le jeu concours débute le 11/12/2018 à 14:00h et s'achève le 06/01/2019 à 23:30h. Seules les dates et heures de connexions enregistrées par les systèmes informatiques de la Société Organisatrice ou de ses prestataires font foi.

Les participants peuvent accéder au Jeu Concours 24h/24h via les accès visés au III ci-dessus sous les réserves décrites à l'Article VII.

Pour jouer, les participants doivent se connecter à la page <https://www.routard.com/test-quel-voyageur-connecte-etes-vous.htm> et répondre à cinq (5) questions et renseigner les informations ci-après : nom, prénom adresse e-mail.

Les gagnants sont désignés par tirage au sort (dans les locaux de la Société Organisatrice) dans l'ordre du tirage au sort, parmi les participants ayant répondu à toutes les questions et renseigné correctement toutes les informations demandées.

ARTICLE V – DOTATION

La dotation globale du Jeu Concours se compose de cinq (5) lots, chacun composés comme suit :

- 1^e prix : La boîte à quiz Le Routard spécial France
- 2^e prix : La boîte à quiz Le Routard spécial France
- 3^e prix : La boîte à quiz Le Routard spécial France
- 4^e prix : La boîte à quiz Le Routard spécial France
- 5^e prix : La boîte à quiz Le Routard spécial France

La valeur commerciale de la dotation est de 15.90 € TTC (quinze euros quatre-vingt-dix toutes taxes comprises) et correspond aux prix publics pratiqués à la rédaction du Règlement, lesquels sont indicatifs et susceptibles de variation. Les éventuelles différences constatées entre ces valeurs indicatives et les valeurs des dotations constatées à la date de la réception des lots par les gagnants ne seront pas remboursées. A l'inverse, si la valeur réelle des dotations venait à augmenter, les gagnants n'auraient pas à leur charge la différence de prix.

Les lots sont nominatifs, non cessibles et non échangeables, il n'est pas possible d'obtenir leur contre-valeur.

ARTICLE VI - INFORMATION DES GAGNANTS

Un e-mail est envoyé à chaque gagnant afin qu'il confirme ses coordonnées dans un délai de 30 jours. Les gagnants ne confirmant pas leurs coordonnées perdent irrévocablement leur lot.

Seuls les gagnants sont informés du résultat de leur participation et il n'est adressé aucun appel téléphonique et/ou courrier postal et/ou e-mail aux participants qui n'auront pas gagné, même en réponse.

Toute changement des coordonnées renseignées au moment de la participation ayant pour conséquence l'impossibilité de contacter le gagnant aux fins de confirmation de ses coordonnées entraîne l'attribution du lot à un gagnant suppléant désigné conformément au Règlement sans que le gagnant déchu ne puisse émettre de revendication à l'encontre de la Société Organisatrice et de ses partenaires.

ARTICLE VII – RESPONSABILITES

LES GAGNANTS SONT INFORMES ET ACCEPTENT QUE LA JOUISSANCE DE LEURS LOTS, LORSQU'ILS SONT FOURNIS PAR DES TIERS, PEUT ETRE SOUMISE AU RESPECT DE CONDITIONS GENERALES/PARTICULIERES OU AUTRES DOCUMENTS CONTRACTUELS EMIS PAR CES TIERS FOURNISSANT LES LOTS (EX. : TITRES DE TRANSPORTS, CONDITIONS D'HEBERGEMENT, SANS QUE CETTE LISTE NE SOIT EXHAUSTIVE). LE NON-RESPECT PAR LES GAGNANTS DES CES DOCUMENTS CONTRACTUELS PEUT ENTRAINER LA NON JOUISSANCE DE LEURS LOTS, SANS QU'ILS NE PUISSENT METTRE EN CAUSE LA RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE.

LE JEU CONCOURS PEUT ETRE ANNULE, MODIFIE OU SUSPENDU A TOUT MOMENT, POUR TOUTE RAISON, SANS QUE LES PARTICIPANTS NE PUISSENT EMETTRE DE REVENDICATIONS. NOTAMMENT, LES LOTS PEUVENT A TOUT MOMENT ET POUR TOUTE RAISON ETRE REMPLACES PAR DES LOTS DE NATURES ET VALEURS COMMERCIALES SIMILAIRES OU SUPERIEURES.

LA PARTICIPATION AU JEU CONCOURS IMPLIQUE LA CONNAISSANCE ET L'ACCEPTATION DES CARACTERISTIQUES ET DES LIMITES D'INTERNET, NOTAMMENT AU REGARD DES PERFORMANCES TECHNIQUES, DES TEMPS DE REPONSE POUR CONSULTER/INTERROGER/TRANSFERER DES DONNEES, DES RISQUES D'INTERRUPTION ET PLUS GENERALEMENT DES RISQUES INHERENTS A TOUTE CONNEXION A INTERNET, DE DETOURNEMENTS DE DONNEES ET DE CONTAMINATION PAR DES VIRUS. EN CONSEQUENCE, LA SOCIETE ORGANISATRICE NE SAURAIT EN AUCUNE CIRCONSTANCE ETRE TENUE RESPONSABLES, SANS QUE CETTE LISTE SOIT LIMITATIVE : DE TOUT DYSFONCTIONNEMENT SUR LES RESEAUX EMPECHANT LE BON DEROULEMENT DU JEU CONCOURS, DE TOUTE PERTE DE COURRIER ELECTRONIQUE ET PLUS GENERALEMENT DE TOUTE PERTE DE DONNEE, DU DYSFONCTIONNEMENT DE TOUT LOGICIEL, DES CONSEQUENCES DE TOUT VIRUS, BOGUE INFORMATIQUE, ANOMALIE, DEFAILLANCE TECHNIQUE, DE TOUT DOMMAGE CAUSE A L'EQUIPEMENT INFORMATIQUE D'UN PARTICIPANT, AYANT EMPECHE OU LIMITE LA POSSIBILITE DE PARTICIPER AU JEU CONCOURS.

LA SOCIETE ORGANISATRICE NE POURRA EN AUCUN CAS ETRE TENUE POUR RESPONSABLE EN CAS DE NON RECEPTION DES DOTATIONS DU FAIT DE LA POSTE OU DE TOUT AUTRE PRESTATAIRE DE SERVICE TIERS.

LA SOCIETE ORGANISATRICE DECLINE TOUTE RESPONSABILITE POUR TOUS DOMMAGES SURVENANT A L'OCCASION DE LA JOUISSANCE DES LOTS ET EXCLUT TOUTE RESPONSABILITE RELATIVE A UNE EVENTUELLE INSATISFACTION DES GAGNANTS CONCERNANT LEURS DOTATIONS.

ARTICLE VIII - DONNEES PERSONNELLES

Les caractéristiques des traitements réalisés dans le cadre de la participation au Jeu Concours sont les suivantes :

Finalité du traitement	Données traitées		Destinataires (1) / Responsable du traitement	Base légale du traitement	Durée de conservation des données	Transferts hors UE
Participer au jeu concours	Dans tous les cas :	Nom, prénom, email, données de participation (réponses données etc.)	Destinataire : Cyberterre Responsable : Cyberterre	Votre consentement	Durée du jeu concours + 1 mois à compter de sa clôture	Pas de transfert
	Si connexion via Facebook®	Identifiant Facebook®				
Recevoir les gains du jeu concours	Email*, nom*, prénom*, adresse postale*		Destinataire : Cyberterre Responsable : Cyberterre		Durée du jeu concours + 1 an à compter de sa clôture	
S'inscrire à la newsletter Routard®	Email*		Destinataires : Hachette Livre (2) Cyberterre Responsable : Cyberterre	Votre consentement	La durée de l'abonnement en cas de désinscription ou 3 ans à compter du dernier contact à défaut de désinscription.	Etats-Unis dans le cadre du dispositif EU-US Privacy Shield / de clause contractuelles.
	Date d'inscription, suivi des actions			Intérêt légitime		

* Données obligatoires.

(1) Outre les destinataires ci-dessous, les données peuvent être transmises aux sous-traitants auxquels CYBERTERRE font appel.

(2) Si un utilisateur est déjà abonné à la newsletter d'un éditeur du Groupe Hachette Livre (<https://www.hachette.com/fr/trois-metiers/publishing/hachette-livre-en-france/>), les données transmises à CYBERTERRE dans le cadre de son abonnement à sa newsletter pourront compléter celles préalablement transmises par l'utilisateur à/aux éditeur(s) du Groupe HACHETTE LIVRE avec qui il est déjà en contact.

La Société Organisatrice a désigné un *Data Protection Officer* :

Cyberterre – DPO
58 rue Jean Bleuzen C70007
92178 Vanves cedex

Concernant leurs données personnelles, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité qu'ils peuvent exercer [ici : https://www.routard.com/contact](https://www.routard.com/contact).

Ils peuvent par ailleurs saisir une autorité de contrôle ou retirer leur consentement au traitement de leurs données mais acceptent le cas échéant que la Société Organisatrice ne tienne pas compte de leur participation.

ARTICLE IX - PROPRIETE INTELLECTUELLE

La reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Jeu Concours et le site *Routard.com* sont strictement interdites et peuvent donner lieu à des poursuites civiles et pénales.

ARTICLE X - DROIT APPLICABLE – JURIDICTION COMPETENTE

Le Règlement est soumis à la loi française.

Toute réclamation doit être adressée par écrit au plus tard 30 jours après la date d'annonce des gagnants à suivante Cyberterre, 58 rue Jean Bleuzen, 92170 Vanves.